



Paris, le 18 décembre 2018

*Le Délégué interministériel pour l'hébergement
et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées*

**Comité de pilotage
Essai du programme « Un chez-soi d'abord »
en zone urbaine hors territoires métropolitains et en zone semi-rurale.**



**Jeudi 6 décembre 2018
à 10h**

sous la présidence de Sylvain Mathieu
Salle de bal
69 rue de Varennes
75007 Paris

Étaient présent (es) par téléphone ou en présentiel :

Charlotte	ARQUILLIERE	ARS grand est	Sylvie	KATCHADOURIAN	UCSDB Marseille
Erwan	AUTES	ARS NA	Gwenaëlle	LAURENT	Besançon CLSM
Clarita	BENY	DGCS accès aux droits	Caroline	MARTINEZ	DRJSCS PACA
Adeline	BERTSCH MERVEILLEUX	DGOS	Laurent	MEGE	ARS Corse
Fanny	BOUAREK	CNSA	Elisabeth	MILLARD	DGCS accès aux droits
Clémence	BRE	CGET	Gilles	MOULLEC	Directeur EPSM
Patrick	CHASSIGNET	FAP	Anne	BALDI	DRJSCS Corse
Clément	CHAUVEL	HAS	Claire	PALLEZ	œuvre Falret
Isabelle	COUAILLIER	DGCS accès aux droits	Pauline	GUEZENNEC	Coordination CLSM
Arnaud	DE BROCA	UNAFO	Axelle	POURRIAS	SOLIHA
Yann	DESPLAN	DSS	Dorothee	PRADINES	Délégation pauvreté
Erwan	DHAINAUT	FSH	Jean-François	ROUGET	CNAM TS
Pascale	FRITSCH	DGS	Nathalie	THUAL	Pau EMPP
Fanny	GAGNAIRE	FAS	Edgar	TISSOT	CH Novillars
Jean François	GIOVANNETTI	UNAFAM	Magali	VALLET	USH
Sylvia	GUYOT	DGCS Handicap psy			

COMPTE RENDU

Sylvain MATHIEU ouvre le comité de pilotage en remerciant l'ensemble des participants et en fixant les contours des attendus pour le groupe de travail. Le dispositif ACT « Un chez-soi d'abord » est implanté sur des grandes agglomérations car le nombre de personnes à la rue présentant des troubles psychiques doit être important au regard du modèle fixé par le décret du 28 décembre 2016 et le cahier des charges. Il faut maintenant essayer cette stratégie, dont l'efficacité a été démontrée, sur les autres territoires. Ce groupe de travail devra proposer des éléments de cadrage visant à maintenir cette efficacité tout en garantissant un modèle financier acceptable ; le public visé quant à lui reste bien les personnes à la rue présentant des troubles psychiques sévères. Il insiste sur la nécessaire égalité d'accès aux droits et de prise en charge à promouvoir sur tous les territoires. Le moment est particulièrement opportun avec d'une part la mise en œuvre du Plan Logement d'abord qui vise la création de plateformes d'accompagnement et qui pose la question de la pluridisciplinarité lorsque les personnes présentent des problématiques de santé mentale et d'autre part le lancement de la stratégie pauvreté où ces questions seront aussi évoquées particulièrement pour le public jeune. Enfin, il précise que de nombreuses expérimentations sont en cours sur différents territoires avec une mobilisation forte des acteurs et qu'elles serviront d'enseignement à ce groupe de travail. En terme de calendrier, il demande à ce que les premiers éléments de cadrage puissent être produits avant le début juin 2019 afin d'inscrire si nécessaire les propositions dans les débats des projets de loi de finance de l'Etat(PLF) et de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2020 avec pour fin septembre un document finalisé.

Pascale ESTECAHANDY présente les attendus, modalités de travail et calendrier du groupe de travail (PPT en fichier joint) et un premier draft de grille de travail (en fichier joint) pour les réunions futures. Pour rappel les réunions se tiendront à Paris les 12 février 14h/17h, 12 mars 14h/17h, 9 avril 14h/17h, 14 Mai 14h/17h et 12 juin 14h/17h.

Jean-François GIOVANNETTI demande à ce que soient proposés des outils de partage des documents type drive pour faciliter les échanges.

Sylvie KATCHADOURIAN souligne l'importance de partir des 8 principes du dispositif et pour chacun de proposer des outils de mise en œuvre adaptés. Par exemple concernant le principe d'un accompagnement orienté rétablissement en santé mentale, il faudra proposer l'intégration des médiateurs de santé pairs dans les équipes. De plus elle alerte sur la nécessité de travailler avec les conseils départementaux qui sont en charge entre autre des MDPH (public avec handicap psychique); il y a nécessité d'être en cohérence sur les territoires.

Laurent MEGE précise qu'en Corse l'ARS, les DDCSPP et la DRJSCS ont lancé depuis plusieurs années deux dispositifs inspirés de la stratégie du Housing first l'un sur Ajaccio où la question de la captation de logement est assez tendue et l'autre sur Bastia où l'accès au logement est plus facile. Ces dispositifs de petit volume reposent sur l'articulation entre une équipe dédiée se rendant au domicile et les dispositifs de droit commun (psychiatrie publique et privée notamment). Les contractualisations entre équipe dédiée et professionnels extérieurs mises en place par les ACT « généralistes » de Furiani peuvent aussi nous inspirer. La question de la pérennisation financière des 2 expérimentations en Corse est posée.

Charlotte ARQUILLIERE signale que le dispositif ACT « Un chez-soi d'abord » va être implanté à Strasbourg mais que d'autres villes de la région plus modestes en nombre d'habitants seraient intéressées et qu'une évaluation des besoins est en cours.

Caroline MARTINEZ informe du lancement d'un AAP conjoint ARS et DRJSCS en PACA pour mettre en œuvre deux dispositifs de 50 places chacun visant des personnes avec des troubles psychiques sévères en zone rurale et urbaine. Les tutelles travaillent à une évaluation commune pouvant s'appuyer sur ce qui est proposé nationalement.

Patrick CHASSIGNET note l'intérêt de la FAP pour la démarche engagée. Il trouverait important au vu du nombre d'expérimentations d'ores et déjà engagées de proposer une cartographie des projets sur l'ensemble du territoire et de repérer les zones blanches. Il faut aussi croiser en priorité avec les territoires de l'AMI du Plan logement d'abord. Il signale deux expérimentations soutenues par la Fondation, d'une part celle développée sur l'île de la Réunion et l'expérience Passerelle à Tours.

Edgard TISSOT précise que le département du Doubs est retenu comme territoire AMI dans le cadre du Plan Logement d'abord. Par ailleurs un dispositif « Un chez-soi d'abord » de petit volume va débiter en 2019 sur des financements ARS et DRDJSCS BFC et qu'il sera tout à fait important de croiser avec les travaux du département sur le LDA. L'équipe qui a répondu à l'AAP fin 2018 s'est imprégnée du cahier des charges national et des principes fondamentaux pour essayer sur une échelle plus petite. Des points ont déjà été remontés comme devant faire l'objet d'une adaptation comme par exemple l'astreinte.

Gilles MOULLEC tient à informer des difficultés que traversent depuis quelques années la psychiatrie publique par manque de ressources humaines disponibles ; ce sera à prendre en compte sur les territoires ruraux qui sont sur ce point très en difficulté. Une adaptation des ressources humaines devra être proposée. Il insiste aussi sur la formation des médiateurs de santé pairs. Il précise par ailleurs qu'un certain nombre de travaux sont en œuvre sur le champ de la psychiatrie et de la santé mentale avec sur le plan institutionnel la mise en œuvre des Programmes territoriaux de santé mentale (PTSM) qui devront être adoptés en juillet 2020. Ces programmes sont une opportunité d'évolution des cultures professionnelles et d'engagement de travaux sur l'accès et le maintien dans le logement des personnes avec troubles de santé mentale. A noter enfin que la question du rétablissement n'est pas forcément un point central pour la psychiatrie et qu'un accompagnement au changement des pratiques sera à engager. Il propose par ailleurs que soient informés les référents santé mentale des ARS des travaux de ce groupe.

Sylvia GUYOT propose de sensibiliser les acteurs des ARS de l'ensemble des travaux engagés par la Dihal sur les questions logement et santé mentale, notamment les référents santé mentale qui seront réunis a priori au premier trimestre 2019, ainsi que devant les membres du copil handicap psychique lors de sa prochaine réunion.

Claire PALLEZ pose la question des publics visés par ce groupe de travail ; elle évoque l'expérience Passerelle dans les Yvelines soutenue par l'œuvre Falret qui cible un public en grande exclusion sociale et en logement mais souvent invisible. Un travail « d'aller vers » avec le réseau santé mentale sud Yvelines a des effets positifs en termes de santé et d'insertion. Elle évoque aussi d'autres types de publics comme les jeunes en itinérance que l'on retrouve dans les CHRS et qui posent d'importantes difficultés d'accompagnement. Elle demande à ce que la Dihal propose un cadre précis au groupe de travail afin de pouvoir faire remonter les expérimentations les plus pertinentes car beaucoup de programmes existent.

Laurent MEGE insiste aussi sur la question du public visé et sur la nécessité de faire preuve de souplesse car sur certains territoires les personnes peuvent être en grande détresse sans pour autant avoir un parcours de rue très ancré mais tourner entre CHRS, hôpitaux, prison, etc... De même il faudra proposer des solutions s'appuyant sur l'existant car il ne sera pas possible de créer partout des équipes complètes dédiées. La question de la mutualisation des ressources et compétences sera à traiter car, sur les villes secondaires et les territoires ruraux, il est peu probable que nous ayons la possibilité de multiplier les dispositifs sur des cibles restreintes, et apparaît au contraire nécessaire de pouvoir adapter les services à la diversité et à l'évolution des situations individuelles. Les bailleurs sociaux ont aussi exprimé plusieurs fois l'intérêt qu'il y aurait à déployer des accompagnements médicosociaux de personnes présentant des troubles psychiques avant d'en arriver à des procédures d'expulsion qui conduisent à la rue.

Concernant les territoires ruraux **Patrick CHASSIGNET** soulève la question de l'habitat indigne qui n'est pas toujours qu'économique mais croise aussi avec des facteurs de vulnérabilité des personnes.

Erwan DHAINAUT pose la nécessité de clarifier entre les différents dispositifs créés : le « chez-soi », les « ACT psy » et les travaux de ce groupe. Attention à rendre lisible ce que l'on met en œuvre pour les acteurs du secteur AHI et ne pas créer un mille-feuille. Il évoque la question de l'accessibilité financière au logement qui est un frein dans certaines régions comme par exemple la Haute-Savoie et sur les questions du coût de la vie, traitées par un groupe piloté par le SIAO 74. La question enfin de travailler sur un bassin de vie est posée comme par exemple sur le Cantal.

Fanny GAGNAIRE signale que l'ARS AURA a financé un chargé de mission FAS pour le développement du dispositif « chez-soi » à Lyon et Grenoble et plus largement l'acculturation sur l'ensemble du territoire sur les principes du cahier des charges : communication, accompagnement et formation sont nécessaires. Plusieurs territoires se mettent au travail comme par exemple Chambéry. Il faudra être vigilant à l'étendue géographique des projets qui peuvent se monter entre territoires ruraux et métropoles et où les méthodes de travail seront probablement différentes.

Erwan AUTES informe de l'expérimentation débutée en 2017 dans le cadre du PRS de l'ARS NA du modèle du « chez-soi » sur des villes moyennes de nouvelle Aquitaine avec la mise en place d'un cahier des charges régional issu du cahier des charges national. Il s'agit de 5 projets (entre 5 à 10 places chacun) bénéficiant de financements conjoints ARS NA et DDSC sur La Rochelle, Pau, Périgueux, Poitiers, Saintes et en prévision Limoges puis Agen (encore en discussion) en 2019 afin d'assurer une couverture régionale. L'ARS NA a mis en place un accompagnement régional piloté en collaboration avec le « chez-soi » Bordeaux avec comme attente entre autre de proposer un débouché sur le droit commun au terme de l'expérimentation. Plusieurs leviers seraient intéressants à travailler tout en restant dans le cadre des ACT comme le déplaçonnement des places en fonction des territoires et du coût du logement. L'un des enjeux reste la mobilisation du partenariat et sur ces expérimentations on note des propositions d'appui par les partenaires locaux notamment les EMPP que l'ARS NA a renforcé. A noter enfin un enjeu fort de formation et l'ARS NA est en contact avec des formateurs du « chez-soi » Marseille. Est aussi évoquée la question de la pair-aidance et du statut des pairs qu'il faudra assoir, le toilettage prévu de la circulaire des EMPP sur leurs missions et les publics ciblés et leur rôle y compris sur la question de l'aller vers.

Adeline BERTSCH MERVEILLEUX cite à ce propos le groupe de travail mené par la DGOS sur les PASS et la question de créer un groupe spécifique sur les EMPP.

Concernant le travail pair, **Fanny GAGNAIRE** évoque la plate-forme régionale AURA pour le déploiement du travail pair et la nécessité de proposer un statut ad hoc. **Pascale FRITSCH** mentionne la formation de médiateurs de santé pairs (licence professionnelle en partenariat avec Paris 8) portée par le CCOMS soutenu par la DGS ; l'ambition du CCOMS est de créer un statut de professionnel de santé pour les MSP. **Gilles MOULLEC** alerte sur la difficulté à proposer un recrutement via l'hôpital public compte-tenu de la conflictualité que cela peut engendrer avec d'autres salariés dans un contexte hospitalier tendu.

Pauline GUEZENEC indique qu'elle sollicitera l'ensemble des CLSM sur les travaux qu'ils mènent sur les questions d'accès et maintien dans le logement et recensera les actions innovantes locales. Une information pourra être donnée aussi via la Newsletter des CLSM.

Clémence BRE assure de l'intérêt du CGET à ce que ce travail d'essaimage prenne en compte la dimension territoriale de manière fine.

Pascale FRITSCH propose une information possible aux DG des ARS et aux directeurs de la santé publique via le SGMAS.

Nathalie THUAL pose la question des échanges d'information entre les opérateurs qui doivent respecter les nouvelles recommandations européennes (RGPD)

Edgard TISSOT signale la possibilité de proposer un travail de thèse de médecine au CH Novillars de Besançon sur la question de l'évaluation prospective médico-économique ; sur ce point **Gilles MOULLEC** propose de centrer plus particulièrement sur les séjours évités plus que sur les couts. Il signale aussi l'intérêt pour le groupe de travailler sur les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC).